

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-475512



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 102503

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AGOUT IDRIS

Date de naissance : 26.02.1963

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 06 637 184 61

Total des frais engagés : 379,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Rachid SAIR
MEDECIN
73, Av. Colonel Akid Allam 1er étage
(en dessus BMCE) Bourmazel - Casablanca
Tél : 05 22 72 42 42

Date de consultation : 18 OCT 2019

Nom et prénom du malade : AGOUT DR IDRIS Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Grippe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/02/2019	15026	15026	INP : 091224277	Dr. Rachid SAIR MEDECIN 73, Av. Colonel Akid Allam 1er etage (en dessus RMCE) bournazel - Casablanca Tél: 05 22 72 42 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DU 18/02/2019 - CASABLANCA 18/02/2019 - Casablanca 2018 - 2019	18/02/2019	22980

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

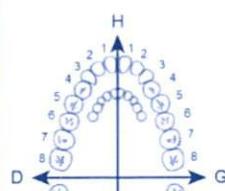
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
DATE DU DEVIS <input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr. Rachid SAIR

OMNIPRATICIEN

- Diplôme Universitaire de Diabetologie
- Université de Montpellier France
- Diplôme en soins avancés en cardiologie
- Université de Montréal-Canada
- Licencié du Conseil Médical du Canada (Lcmc)
- Echographie - ECG



الدكتور رشيد ساير

الطب العام

- دبلوم جامعي في أمراض السكري

- جامعة مونبولي - فرنسا

- دبلوم رعاية صحية متقدمة لأمراض القلب

- جامعة مونتريال - كندا

- ارتفاع الضغط الدموي - أمراض القلب والشرايين

- طبيب مجاز من طرف المجلس الطبي الكندي

- الفحص بالصدى - التخطيط الكهربائي للقلب

18 OCT 2019

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

Dr. Rachid SAIR

4980 د. ٤٩٨٠ د. ٤٩٨٠

٤٠,٠ ② ٤٠,٠ ٤٠,٠ ٤٠,٠ ٤٠,٠

١٤٥٦ ② ١٤٥٦ ١٤٥٦ ١٤٥٦

229,80

Dr. Rachid SAIR
MEDECIN

73, Av. Colonel Akid Allam 1er étage
(en dessus BMCE) Bournazel - Casablanca
Tél : 05 22 72 42 42

PER : 04/2024
LOT : MA168
FLAGYL 500 mg
CP PEL B20

P.P.V : 49DH80



LOT : MA168 3
EXP 04/2024
P.P.V 49DH80

40,00

lumatiques ou infectées,
Etendre une couche d'un
soigneusement les restes
; jus

NOVOPHARMA	LOT
UT.AV	P.P.V
en Respi	140.00